



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Quels sont les mineurs qui sont assimilés aux majeurs ?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Articles 3, 2° et 7 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.](#) [1]
- [Circulaire générale du 27 mars 2018 sur la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.](#) [2]
- [Brochure : Guide du revenu d'intégration—éditée par le SPP Intégration sociale—édition 2020.](#) [3]

Mise à jour :

Mercredi 10 Mars 2021

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande
- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)

- [Réagir à cette fiche](#)

En principe, il faut être majeur pour avoir droit au RIS.

Mais certains mineurs sont assimilés aux majeurs, et ont donc droit au RIS.

Il s'agit :

- de la mineure qui prouve qu'elle est **enceinte**;
- du mineur qui a un ou plusieurs **enfants à sa charge** (pas nécessairement ses propres enfants);
- du mineur **émancipé par mariage**.

Attention, la minorité prolongée n'existe plus depuis le 1er septembre 2019, pour personne.

Pour plus d'informations, voyez la fiche "[Je suis sous minorité prolongée, que s'est-il passé au 1er septembre 2019? \[4\]](#)".

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✖

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quels-sont-les-mineurs-qui-sont-assimiles-aux-majeurs>

Liens

[1] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002052647&table_name=loi

[2] <http://www.mi-is.be/fr/reglementations/circulaire-generale-concernant-la-loi-du-26-mai-2002-concernant-le-droit>

[3] [https://espace-](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/guide_du_revenu_dintegration_5.pdf)

[jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/guide_du_revenu_dintegration_5.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/guide_du_revenu_dintegration_5.pdf)

[4] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/node/890236>